

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Cédric (suppléant) ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GUILLOU Claudine à LE FLOC'H Patrick ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian à PULLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian à CONNAN Josette ; TALOC Bruno à BURLLOT Gilbert.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; RASLE-ROCHE Morgan ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	60
Procurations	10
<b>Votants</b>	<b>70</b>
Absents	18

DEL2024-01-017

CESSION TERRAIN KERFOT : SASU JACOB

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son Axe 2 son souhait de « s'affirmer comme un territoire d'opportunités et de conquêtes pour les entreprises » et dans son Axe 3 de « soutenir l'économie productive » ;

**Vu** la stratégie de développement économique et d'attractivité de l'Agglomération - qui s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale dont un des axes consiste à conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités - qui affirme le souhait du territoire d'apporter un soutien notamment à l'agroalimentaire, une des bases de son économie productive ;

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2021 établissant les prix de cession du foncier dans les zones d'activités ;

**Vu** l'avis des Domaines émis en date du 4 janvier 2024 et établissant la valeur vénale du terrain à 28 € HT le m<sup>2</sup> soit à une valeur arrondie de 560 000 € pour une superficie de 19 990 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** la demande de la société SAS JACOB d'acquérir le terrain désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE KERFOT

Lot d'une superficie d'environ 19 990 m<sup>2</sup> (surface exacte à délimiter par document d'arpentage), à prendre sur les parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
A	164p	LOGUEL PERROT	Environ 11 a 90 ca
A	180p	PARC DRIOT	Environ 44 a 50 ca
A	948p	4 ROUTE DE LANVOLLON	Environ 72 a 55 ca
A	958p	PARC PEUROU	Environ 19 a 50 ca
A	1396	PARC MEUR	18 a 18 ca
A	1398	PARC MEUR	33 a 27 ca

**Considérant** que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition des parcelles), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie.

**Considérant** que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

**Considérant** que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A.

**Considérant** que l'acquisition de la parcelle A 1396 est en cours.

Il est proposé, sous réserve de la signature de l'acte d'acquisition de la parcelle A1396, de valider la cession du terrain en question à la société SAS JACOB

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la cession à la société SAS JACOB, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 28 € HT le m<sup>2</sup> ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yannick LE GOFF

A blue ink signature of Yannick LE GOFF, written in a cursive style.